

Procès-verbal Assemblée générale extraordinaire (AGE)

Lundi 17 mars 2025

Accueil : Dès 17h50

Lieu: Visioconférence par Teams

Début de l'assemblée : 18h20

Présences: Habib Sebaa, Susan Heap, Eberta Trinh, Carole-Anne Tremblay, Evelyne Salman, Ronald Cloutier, Stéphanie Bernstein, Louise Boivin, Frédéric Boivin Couillard, Romane Cofsky, Vincent Chevarie, Layla Belmahi, Clara Guyot, Renaud Loïselle Dupuis, Aliya Bacon-Therrien, Yann Morin, Cynthia Bergeron, Colin L. Lefebvre. Marie-Josée Dupuis

Carole-Anne Tremblay propose un tour de table avant l'ouverture de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

Marie-Josée Dupuis ouvre l'assemblée générale extraordinaire (AGE) d'Au bas de l'échelle (ABE) à 18h20.

2. Quorum et mot de bienvenue

Le quorum est constaté.

Aliya Bacon-Therrien fait un bref mot de bienvenue, suivie de Marie-Josée Dupuis qui remercie les membres pour leur présence.

3. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Marie-Josée Dupuis est nommée à la présidence;

Romane Cofsky est nommée au secrétariat;

« Que Marie-Josée Dupuis soit nommée à la présidence, et Romane Cofsky soit nommée au secrétariat d'assemblée ».

Proposé par Ronald Cloutier

Appuyé par Vincent Chevarie

Adopté à l'unanimité

Résolution No CA17032025_01

4. Adoption de l'ordre du jour

Romane Cofsky demande une correction pour le point 6, en demandant que la date du 17 mars 2025 soit modifiée au 28 février 2025 afin de respecter la date de fin du dernier mois de l'année en cours.

« Que l'ordre du jour modifié, en changeant la date de présentation du point 6 au 28 février 2025, soit adopté ».

Proposé par Ronald Cloutier

Appuyé par Colin L. Lefebvre

Adopté à l'unanimité

Résolution No CA17032025_02

5. Dépôt des états financiers audités 2023-2024

L'auditeur a émis une opinion sans réserve, ce qui est un bon signe par rapport aux questionnements que nous avons à la dernière AGA. Nos produits restent similaires à ceux des années 2022-2023.

Concernant les charges, nous observons une augmentation notable du loyer. Les salaires ont également augmenté, notamment en raison du paiement des heures en banque de l'équipe. Les résolutions des années précédentes stipulaient que les fonds affectés devaient être dépensés, ce qui a été respecté.

L'encaisse est restée stable, et les comptes à payer incluent les salaires à payer ainsi que les vacances à payer. Malgré l'augmentation de l'encaisse, il n'y a pas eu de perte monétaire de trésorerie. En effet, nous avons constaté une augmentation de 2 450,00\$ dans la trésorerie.

Enfin, la Note 3 concernant les taxes indique que les demandes n'ont pas été faites pour les taxes entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2024.

« Que l'assemblée générale prenne acte du dépôt des états financiers audités par la firme Sassi et associés. »

Proposé par Colin L. Lefebvre

Appuyé par Carole-Anne Tremblay

Adopté à l'unanimité

Résolution No CA17032025_03

6. Présentation de l'état des résultats de l'année en cours au 28 février 2025

Romane Cofsky précise que la présentation sera différente de celle de nos états financiers audités. Elle présentera des rapports issus de notre logiciel comptable, incluant l'état des résultats de l'année en cours au 28 février 2025, ainsi que le bilan.

Au niveau de nos revenus, nous constatons une augmentation significative des dons syndicaux ainsi que de l'autofinancement. L'autofinancement inclut les fonds de la campagne de financement pour l'ABC des personnes non syndiquées, 11e édition. Nous avons également reçu plusieurs subventions pour des projets spécifiques (Programme AIT-

CTIC, DATAide, Emploi d'été Canada). Cependant, malgré l'augmentation de nos revenus, nous observons une perte de 50 000,00 \$.

Nous avons plusieurs montants à payer en date du 28 février 2025, incluant les loyers de décembre 2024 à mars 2025, qui ont été réglés lors de la 2e semaine du mois de mars 2025. Les frais d'audit se sont révélés plus élevés que prévu, s'élevant à 9 198,01 \$, soit environ le double du coût d'un audit régulier. La firme a accepté un paiement en deux (2) versements : un premier le 17 mars 2025 et un second après l'encaissement du SACAIS. De plus, nous avons reçu par erreur un don de 15 000,00 \$ de la part de la CSN, alors qu'elle devait nous verser 5 000,00 \$. La CSN a été contactée et nous attendons leur retour.

Nous avons un montant à encaisser de la part du SACAIS de 74 357,00 \$, qui devrait être reçu d'ici le 31 mars 2025.

Comme le FDNS est maintenant incorporé et possède un compte bancaire, nous devons transférer notre montant en fiducie du FDNS vers leur compte bancaire après la fin de l'année fiscale. Ce montant s'élève à 2 091,28 \$. Nous avons déjà informé le FDNS que ce transfert se fera après le 31 mars 2025.

7. Période de questions sur les finances de l'organisme

Question de Colin L. Lefebvre:

Qu'avez-vous prévu pour mieux équilibrer les produits et les charges ?

Aliya Bacon-Therrien mentionne plusieurs initiatives en cours pour améliorer notre situation financière :

- Une demande au Secrétariat à la jeunesse pour un projet de 3 ans, d'un montant de 350 000 à 400 000 \$, avec une réponse attendue d'ici le 31 mars 2025;
- En attente de la réponse pour le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de Desjardins, d'un montant de 20 000 \$, également prévue pour le 31 mars 2025;
- Une demande au programme Emplois d'été Canada (EEC), notamment pour aider à préparer le lancement de l'ABC;
- Le souhait de déposer une demande à la Fondation McConnell, en attente des confirmations des autres projets au 31 mars 2025 afin de déterminer le projet à déposer;
- La possibilité d'appliquer au Programme d'aide financière pour l'information, la sensibilisation et la formation en matière de normes du travail (PAFNT) de la CNESST pour juin 2026;
- Mettre plus d'emphasis sur les précommandes et l'autofinancement pour la prochaine année: congrès, centrales, faire le tour des organismes, kiosques, etc.

Question de Stéphanie Bernstein:

Quel est le prix de l'ABC pour les travailleurs et travailleuses non syndiqué-e-s ?

La version électronique sera disponible en libre accès sur notre site web. Pour la version papier, le prix pour les membres serait de 25,00 \$ par copie, avec disponibilité limitée à une copie à ce prix par personne. Le prix pour une copie régulière serait de 50,00 \$, avec une réduction de 30 % pour les organismes. Clara Guyot et Aliya Bacon-Therrien mentionnent que les prix sont encore à déterminer en raison des changements actuels.

8. Proposition de modification aux règlements généraux pour le membrariat

Vincent Chevarie présente le document des règlements généraux révisés et adoptés lors de l'AGA du 11 juin 2022.

Situation actuelle : La première année de membrariat est offerte gratuitement (si le service d'informations a été utilisé) et coûte, pour les années suivantes, 10,00 \$ par personne sans emploi et 20,00 \$ par année pour les personnes avec emploi. Il est proposé de rendre le membrariat gratuit pour toute personne physique afin de supprimer les barrières financières pour tous les travailleurs et travailleuses, leur permettant ainsi de participer aux assemblées et activités. Cela nécessite une modification des articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14 et 21 des règlements généraux.

Vincent Chevarie présente la proposition de la mise à jour des règlements généraux.

Article 7 : Après leur année de gratuité, plusieurs membres ne pouvaient pas se permettre de continuer leur membrariat auprès d'ABE. Désormais, avec un membrariat gratuit et renouvelable, il sera plus facile de renouveler l'adhésion et de maintenir le niveau de membrariat pour ABE.

Comité VABM : Stéphanie Bernstein s'interroge sur le droit du Comité Vie associative, bénévolat et membrariat (VABM) de refuser une adhésion. Elle se demande si cela ne devrait pas être le CA qui décide de cela, comme c'était le cas auparavant. Elle se questionne également sur la composition de ce comité. Aliya Bacon-Therrien précise que le comité VABM doit obligatoirement inclure un membre du CA en tant que coresponsable du comité.

Article 10 : Vincent Chevarie reprend avec l'Art. 10, qui a été écourté. Auparavant, il était question d'une cotisation, mais maintenant il s'agit d'une contribution volontaire. Les membres adhèrent gratuitement au membrariat mais nous les encourageons à faire une contribution volontaire à titre de don de solidarité à l'ABE, avec un reçu aux fins d'impôts.

Colin L. Lefebvre demande une précision sur la mention de « personne physique ».

Vincent Chevarie explique qu'au niveau du membrariat, l'ABE a décidé de se concentrer sur les personnes physiques, tandis que les organisations sont encouragées à faire des dons ou des contributions. Aliya Bacon-Therrien précise que l'on souhaite mettre un effort plus prononcé vers les individus.

Stéphanie Bernstein demande une précision sur l'Art. 10, indiquant que ce n'est pas chaque membre qui fait un don qui recevra un reçu aux fins d'impôts. Il y a une somme minimale de don requise pour obtenir ce reçu. Frédéric Boivin Couillard propose d'ajouter une mention « sous réserve des lois fiscales » dans l'article, et lui et Evelyne Salman retravaillent la phrase pour y inclure cette mention.

« Que les règlements généraux tels que modifiés et amendés en date du 17 mars 2025 soient adoptés. »

Proposé Frédéric Boivin Couillard
Appuyé par Carole-Anne Tremblay
Adopté à l'unanimité
Résolution No CA17032025_04

9. Évaluation de l'assemblée

Marie-Josée Dupuis demande si les membres ont des commentaires à exprimer sur l'AGE. Frédéric Boivin Couillard exprime un degré de satisfaction de 10/10 quant au déroulement de l'AGE. Les autres membres de l'assemblée ne s'expriment pas.

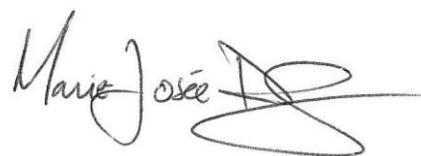
10. Levée de l'assemblée

« Que l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2025 soit levée. »

Proposé Romane Cofsky
Appuyé par Carole-Anne Tremblay
Adopté à l'unanimité
Résolution No CA17032025_05

L'AGE est levée à 19h40.

J'atteste que les informations ci-dessus sont conformes



Marie-Josée Dupuis, vice-présidente du conseil d'administration

Signé le 18 mars 2025 à Québec